

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 105 (1969)
Heft: 30

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

30

396

Montreux, le 3 octobre 19

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



comité central

Société suisse des maîtres de gymnastique Commission technique

Publication des cours d'hiver 1969

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours de perfectionnement suivants :

a) cours de répétition pour instructeurs suisses de ski

Les cours centraux de Verbier, Andermatt, Petite-Scheidegg et de Saint-Moritz, **qui se dérouleront du 11 au 14 décembre 1969** et qui sont réservés aux directeurs des cours cantonaux et à ceux de la SSMG, seront complétés, au vu des demandes, par une classe destinée aux IS qui désirent effectuer leur cours de répétition sans pour autant fonctionner dans les dits cours.

Ces participants ne pourront pas être indemnisés. Les frais s'élèveront à environ Fr. 80.— pour la pension, en plus des frais de voyage.

Les inscriptions à ces cours de répétition devront parvenir à Kurt Blattmann, 38, rue Principale, 2533 Evilard, **jusqu'au 10 novembre 1969**.

b) Cours préparatoires pour l'obtention du brevet d'instructeur suisse de ski : du 26 au 31 décembre 1969

Cours n° 37 : Iltios (participants de langue allemande).

Cours n° 38 : Monts-Chevreuils (une classe composée uniquement de participants de langue française).

Les maîtres qui désirent participer à ces cours préparatoires s'inscrivent au moyen du bulletin ad hoc (voir remarques) auprès du **président de leur association cantonale** en joignant à l'envoi :

- une attestation certifiant qu'ils ont déjà pris part à un cours de ski (technique) ;
- l'engagement de se mettre à la disposition de leurs autorités et de leur association pour l'enseignement du ski dans le cadre scolaire.

Délai pour l'envoi des inscriptions : 11 novembre 1969.

c) Cours pour l'enseignement du ski dans le cadre scolaire : du 26 au 31 décembre 1969

Cours n° 38 : Monts-Chevreuils.

*Cours n° 39 : Champéry.

Cours n° 40 : Grimmelalp (Diemigtal).

*Cours n° 41 : Sörenberg.

Cours n° 42 : Stoos (Schwytz).

*Cours n° 43 : Seebenalp.

Cours n° 44 : Airolo.

Cours n° 45 : Tschamut, ski de fond et slalom (réservé aux skieurs entraînés).

*Cours dans lesquels est prévue une classe pour les participants âgés de plus de 40 ans.

REMARQUES

Participants

Les cours de ski de la SSMG sont ouverts aux membres du corps enseignant, chargés de l'enseignement du ski dans leur classe ou qui participent à la direction de camps de ski scolaires. Les cours sont mixtes.

Indemnités

Les participants reçoivent a) un subside couvrant la grande partie de leurs frais de pension, b) le remboursement des frais de voyage du lieu où ils enseignent à celui du cours, par le chemin le plus court.

Inscriptions

Les maîtres qui désirent suivre un cours demandent une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. Dûment remplie, cette formule est à retourner **jusqu'au 15 novembre 1969 à M. Kurt Rüdisühli, Selibühlweg 19, 3632 Thoun/Allmendingen**.

Les maîtres sont priés de s'inscrire pour le cours le plus proche. La commission technique de la SSMG se réserve le droit de procéder à des échanges.

Des inscriptions tardives ou incomplètes (par exemple : sans attestation des autorités scolaires) ne seront pas prises en considération. Le nombre de place est limité pour chaque cours.

Tous les maîtres inscrits recevront une réponse jusqu'au 6 décembre. Des démarches supplémentaires doivent être évitées.

SSMG - CT, le président :
Kurt Blattmann.

Société suisse des maîtres de gymnastique aux écoles moyennes

Cours de ski : du 19 décembre 1969 à 21 h. au 23 décembre 1969 à 12 h.

Ce cours sera dirigé par un expert aux examens IS, il peut servir de cours de répétition. Un instructeur sera également à disposition des maîtres de gymnastique non titulaires du brevet IS.

La participation est limitée à 25. Prière d'adresser les demandes de congé aux départements cantonaux de l'instruction publique.

Le lieu sera déterminé selon les conditions d'enneigement ; il sera communiqué aux participants trois semaines avant le début du cours.

La direction sera assumée par M. U. Freudiger de Winterthour.

Inscription auprès de H. Holliger, Fliederweg 1, 8134 Adliswil.

SSMGEM, le président :
Hans Holliger.

LISTE DES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS CANTONALES

- GE Paul Gilliéron, inspecteur de gymnastique
Rue des Charmilles, 1200 **Genève**
- FR Jean-Claude Chofflon
Rue Reichlen, 1700 **Fribourg**
- NE Albert Müller
Rue Gabriel-Lory 8, 2003 **Neuchâtel**
- VS Samuel Delaloye, maître de gymnastique
Chili, 1870 **Monthey**
- TI Marco Bagutti, maître de gymnastique
Via San Gottardo, 6900 **Massagno**
- VD Jacques Lienhard, maître de gymnastique
1067 **Vers-chez-les-Blanc**
- Dépositaire pour le Jura bernois : Jean Petignat, 2905 **Courtedoux**.

Organisez vos
**CAMPS
DE SKI**
à Bruson/VS
(Vallée de Bagnes)

« VALBORD »

Nouvel hébergement pour la jeunesse.

50 lits — tout confort,
magnifiques pistes de ski,
plusieurs remontées
mécaniques,
conditions avantageuses.

Tous renseignements par
SIX-BLANC SA, case 7
2022 **Bevaix/NE**
Tél. (038) 6 67 77

Documentation relative aux Auberges de jeunesse

On peut obtenir au secrétariat central des Auberges de jeunesse, Seefeldstrasse 8, 8022 Zurich, une documentation relative à 40 auberges particulièrement adaptées à l'accueil de classes et de groupes, dans toute la Suisse. Ces fiches mentionnent les excursions possibles, les curiosités historiques et géographiques, les temps de marche, ainsi que la littérature relative à chaque région.

Cette documentation fort bien présentée est adressée gratuitement sur demande.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Ecole normale Delémont

Mises au concours

Le poste nouvellement créé de :

— **maîtresse d'application de 2^e ou 3^e année scolaire**

et celui vacant par suite de démission honorable de :

— **maître d'application de 4^e année scolaire**

sont mis au concours

Exigences : brevet d'institutrice ou d'instituteur plus attestation de cours de perfectionnement ou pratique de l'enseignement.

Traitement : traitement d'institutrice ou d'instituteur, plus indemnité fondamentale de maître (sse) d'application et une rétribution de deux heures d'enseignement de méthodologie.

Entrée en fonctions : 1^{er} avril 1970.

Réserve : une réorganisation éventuelle des classes d'application demeure réservée, ainsi que toute mesure corrélative.

Renseignements : pourront s'obtenir à la direction de l'Ecole normale, 2800 Delémont.

Postulations : à adresser, avant le 31 octobre 1969, à la direction de l'instruction publique, Münsterplatz, 3a, 3011 Berne.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. 0 (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (12 jours avant la parution) au bulletinier: Pierre Gillard, route des Moines, 1844 Villeneuve.

Suite aux derniers événements,

**L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS est convoquée en
ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE le**

mercredi 8 octobre 1969, à 14 h. 15

au Buffet de la Gare, Grand Salon, Lausanne.

Ordre du jour : politique générale de la Société.

Réforme de l'école vaudoise : des précisions

Notre collègue F. Barbay, délégué au Conseil de la réforme et de la planification scolaire, me prie de bien vouloir publier les commentaires ci-dessous relatifs aux cours à niveaux, en complément de mon article paru dans l'« Educateur » n° 26 du 5 septembre 1969.

Je le fais d'autant plus volontiers que mon papier avait l'intention de diffuser une « idée », les détails venant plus tard.

Voici donc les premiers :

PG.

Réforme scolaire et cours à niveaux

Dans sa présentation des projets de réforme de l'école vaudoise, le bulletinier a donné une description des cours à niveaux qui appelle quelques commentaires.

Il existe au moins deux façons de concevoir l'organisation de telles classes.

La première consiste, comme son nom l'indique, à regrouper, pour certaines disciplines, des élèves ayant des aptitudes semblables. Dans la pratique, cela a les conséquences suivantes : les élèves d'une classe sont répartis, suivant leurs aptitudes en mathématiques, par exemple, en trois groupes A, B et C. Pour les leçons de mathématiques, les élèves du groupe A seront réunis avec ceux des mêmes groupes des deux classes parallèles. Il en va de même pour les groupes B et C. Ainsi, les enfants reçoivent un enseignement correspondant à leurs possibilités et les maîtres sont mieux en mesure d'adapter leurs méthodes au niveau de leurs élèves. Pour les autres disciplines, les groupes seront constitués différemment car il est bien rare qu'un enfant ait des aptitudes semblables pour toutes les branches. Il est important de remarquer que le programme est le même pour les trois groupes mais qu'il est suivi à des degrés différents. Le passage d'un groupe à un autre s'en trouve grandement facilité. Les expériences faites en Suède montrent qu'une telle organisation favorise le choix des options ultérieures et maintient une grande sou-

plesse dans les possibilités d'orientation. Ce système n'est toutefois appliqué que pour les heures de langue maternelle, de mathématiques et de langues étrangères. Pour toutes les autres disciplines, les élèves restent dans leur classe.

Dans des classes montreusiennes, on tente depuis peu de regrouper des élèves en fonction de leurs seules aptitudes et sans tenir compte de leur année de programme. Nous suivrons avec un vif intérêt cette expérience qui s'inscrit dans la perspective d'une véritable « école sur mesure ».

Dans un certain nombre de lycées français, on réalise actuellement une expérience dans laquelle les groupes suivent des programmes différents : ainsi, les avancés parcourent le programme plus rapidement que les moyens ou les faibles. Le passage d'un élève du groupe des moyens à celui des avancés n'est dès lors plus possible sans le secours d'heures d'appui.

Une autre conception des cours à niveaux s'inspire des expériences américaines. Dans les high schools, ce sont les élèves qui choisissent, en fonction de leurs études ultérieures, le niveau auquel ils entendent suivre les cours des principales disciplines. Ils reçoivent ainsi un nombre plus ou moins élevé de « units of credit ». Un élève qui se propose d'entrer dans une faculté de sciences suivra les cours de mathématiques et de physique au niveau supérieur, mais se contentera du niveau moyen pour la langue maternelle et les langues étrangères. Il existe toutefois un programme minimum demandé à tous les étudiants, à côté duquel il est offert un grand choix d'options.

Le baccalauréat européen, qui est en voie de réalisation, s'inspirera de ce système. Enfin, dans le projet qu'elle a présenté au Congrès de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, Mme Inès Jeanrenaud, de Genève, a fort judicieusement mis en évidence les avantages d'une telle solution pour les études gymnasiales.

Les deux conceptions des cours à niveaux ne s'excluent pas : elles paraissent plutôt s'adresser à des enfants d'âges différents. Alors que la première convient à des élèves de 10 à 15 ans, la seconde semble mieux adaptée à des élèves plus âgés. Mais l'une et l'autre présentent l'avantage d'apporter un correctif à la rigidité du système des classes uniques.

F. Barbay.

Cérémonie de clôture des cours spéciaux pour la formation de personnel enseignant des classes enfantines et primaires

Le 10 septembre, à l'aula de l'Ecole normale de Lausanne, vient d'avoir lieu, sous la présidence de M. Jean Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction publique, la cérémonie qui a marqué la clôture générale de ces cours spéciaux, avant le début de la période des stages pratiques et de l'activité probatoire des candidats.

M. Paul Aubert, directeur des cours, présenta un rapport complet sur leur but, leur organisation et leur activité. Nous en extrairons les renseignements qui suivent.

Ensuite, M. Pradervand, conseiller d'Etat, remercia au nom du Département de l'instruction publique les promoteurs et les organisateurs de ces cours, ainsi que les professeurs qui en ont assuré le succès par leur enseignement vivant et efficace. Il tint aussi à féliciter les élèves de leur travail sérieux, accompli dans un excellent esprit, et les remercia de n'avoir pas craint d'abandonner des situations professionnelles souvent très satisfaisantes pour suivre leur désir de se consacrer à l'éducation de la jeunesse. Ajoutons que cette cérémonie fut encadrée de forts beaux chœurs d'ensemble des élèves dirigés par MM. Robert Piguët et Jacques Pache, leurs professeurs de musique.

Une réception très sympathique suivit à l'Hôtel de la Paix, au cours de laquelle M. Ernest Cavin, chef du service de l'enseignement primaire, se félicita de l'heureux renfort apporté par les cours à nos écoles primaires et souhaita la meilleure bienvenue aux candidats dans le corps enseignant dont il est le chef. Un élève des cours, M. Michel Gaudard, remercia les autorités cantonales et la direction des cours ; parlant au nom de tous ses camarades, il exprima en termes heureux les raisons de leur option pour la vocation de maître d'école.

Des cours pour lutter contre la pénurie d'institutrices et d'instituteurs

Parmi les mesures propres à combattre cette pénurie, le Département de l'instruction publique avait annoncé en 1966 déjà qu'il allait étudier, d'entente avec la Société pédagogique vaudoise, l'organisation de cours spéciaux destinés, d'une part, à compléter la formation de remplaçantes enfantines provenant de l'enseignement privé, et d'autre part, à assurer la formation complète de candidats et candidates valables attirés tardivement par l'enseignement primaire.

Fondée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur l'instruction publique secondaire, cette organisation fut mise au point dans le premier semestre de 1967 et les examens d'admission ont eu lieu en juin de la même année.

Cours spécial de formation complémentaire pour institutrices enfantines et semi-enfantines

Ce cours a été réservé exclusivement à des remplaçantes, pourvues d'un brevet privé d'enseignement pour les petits, qui dirigeaient déjà en 1967, à titre provisoire, une classe enfantine ou semi-enfantine, depuis au moins une année, à la satisfaction des autorités scolaires. Le but précis du cours est de compléter et approfondir la formation théorique et pratique des candidates afin de leur permettre d'obtenir le brevet officiel et de pouvoir ensuite régulariser leur situation administrative.

Cours de 1^{re} année

Après leurs examens d'admission (24 candidates admises sur 28), les élèves ont commencé leur première année de cours au début de septembre 1967, à raison de huit heures hebdomadaires concentrées sur le mercredi et le samedi après-midi, de manière qu'elles puissent conserver la direction des classes dont elles sont chargées.

La première année d'études a été réservée essentiellement à la formation générale (langue française et mathématiques) à côté d'un cours pratique de préparation et d'emploi du matériel didactique.

Toutes les candidates ont réussi les examens, oraux et écrits, de fin de 1^{re} année.

Cours de 2^e année

Ils ont commencé par un cours à plein temps, de trois semaines, en été 1968, consacré aux travaux à l'aiguille dont l'enseignement peut parfois être confié aux maîtresses enfantines ou semi-enfantines. Les cours ordinaires, complétés par des stages pratiques et des cours de vacances, visaient surtout au perfectionnement de la didactique de l'enseignement dans les classes semi-enfantines. Ils se sont terminés avec plein succès pour les 24 candidates à fin juillet 1969.

Le jury d'examen passera encore dans les classes de chaque candidate cet automne pour établir son rapport final dont dépendra la remise du brevet officiel le 31 octobre 1969.

Cours spécial pour la formation d'instituteurs et d'institutrices primaires

Les annonces parues dans la presse en mai 1967 ont suscité une centaine d'inscriptions. Après diverses éliminations, 62 candidats ont passé les examens d'admission ; 46 ont été retenus, mais 4 d'entre eux ont renoncé par la suite à poursuivre les cours.

La plupart des candidates étaient employées de bureau ; quelques-unes appartenaient déjà à l'enseignement, dans des écoles privées. Chez les messieurs, les professions les plus représentées sont celles d'employés de commerce et d'administration, de dessinateurs, de mécaniciens et de spécialistes des arts graphiques.

Cours de 1^{re} année

Ils ont eu lieu du début de septembre 1967 à fin juin 1968, à raison de huit heures hebdomadaires en marge des occupations professionnelles des candidats.

Le programme de cette 1^{re} année était entièrement consacré à la culture générale (langue et littérature française, mathématiques générales, biologie et initiation musicale) ; 41 élèves ont réussi les examens de fin de 1^{re} année.

Cours de 2^e année

Libérés de toute obligation professionnelle dès l'été 1968, les candidats ont commencé leurs études à plein temps au début de septembre. Le programme, particulièrement important pour cette deuxième étape, comportait un horaire hebdomadaire de trente-deux heures consacré pour les deux tiers environ à la formation professionnelle théorique et pratique et pour un tiers aux branches de culture générale. Il comportait également un stage d'initiation pratique et a été complété par des cours de vacances (école active et éducation physique de plein air) qui ont eu lieu en été 1969.

Les examens théoriques et pratiques se sont déroulés avec plein succès, puisque 40 candidates et candidats ont rempli les conditions pour être admis en phase terminale.

Cours de 3^e année

Cette étape terminale sera essentiellement consacrée à l'activité pratique complétée par des séminaires réguliers. Elle comprendra des stages et remplacements suivie d'une année probatoire au terme de laquelle un jury spécial établira le rapport final qui permettra au Département de délivrer aux candidats et candidates le brevet officiel d'instituteur ou d'institutrice primaire à la fin d'octobre 1970.

CIM = carte d'identité médicale

Chers collègues,

Lequel d'entre vous connaît son groupe sanguin et son facteur rhésus, à plus forte raison, lequel d'entre vos élèves connaissent le leur ?

Chaque jour vous empruntez la route et vous vous exposez aux accidents. Avez-vous songé à vous munir d'un certificat pour cas urgents de l'Interassociation de sauvetage ?

Cette carte d'identité médicale orange, indestructible, en matière syntocil permet aux secouristes ou aux médecins d'agir le plus rapidement en cas d'urgence, et par conséquent de sauver des vies humaines.

La commission SPV de la Croix-Rouge suisse de la jeunesse se propose d'organiser une commande collective de ces certificats médicaux. Cette offre intéresse-t-elle vos élèves et leur famille ?

Si oui, veuillez envoyer le coupon ci-dessous au :

Secrétariat vaudois de la Croix-Rouge de la jeunesse
1, chemin du Platane, 1008 Prilly

Je m'intéresse au projet de commande de cartes d'identité médicale et désire recevoir la documentation nécessaire.

Classe : M.

Collège :

Localité :

Correspondance USA

Maîtresse primaire américaine, élèves de 8 ans, aimerait correspondre **en anglais** avec collègue suisse ayant élèves d'âge semblable.

Mrs. Jack Zoellner, 4937 North 82nd Street, SCOTTSDALE Arizona, 85251 USA.

**XIII^e Congrès annuel
de la Société pédagogique vaudoise****I. Assemblée générale de la Société coopérative
« Caisse de secours et invalidité »**

Lausanne, le 8 février 1969 à 8 h. 30, au Palais de Beaulieu. La séance est ouverte à 8 h. 45 par le président de

l'assemblée, Héli Liard, qui souhaite la bienvenue aux participants et salue les invités, parmi lesquels M. Pradervand, chef du DIP, M. J. Mottaz, secrétaire général du DIP, M. Cavin, chef de service de l'enseignement primaire, M. Chevallaz, ancien directeur de l'EN, M. J. John, président de la SPR.

L'assemblée est invitée à se lever pour honorer la mémoire des membres décédés.

H. Liard donne la parole à M. J. John, président de la SPR, qui relève nos projets d'organiser deux congrès par an, souligne l'importance de l'amélioration de la formation des maîtres, et désire que le projet d'école romande devienne réalité.

Le président remercie M. J. John et l'assure de l'appui de la SPV. L'assemblée accepte sans objection que le point 6 de l'ordre du jour soit reporté au point 9 de la seconde partie du congrès.

1. Procès-verbal : il a paru dans l'« Educateur » du 28 juin 1968. Il est adopté.

2. Rapport du Conseil d'administration : il a paru dans l'« Educateur » du 10 janvier 1969. Il est adopté avec remerciements à André Rochat, secrétaire central.

3. Rapport des vérificateurs des comptes : il a paru dans l'« Educateur » et est adopté avec remerciements aux rapporteurs et au caissier.

4. Budget et cotisations : le budget prévoit que nous avons Fr. 14 000.— à disposition ; il est accepté à l'unanimité.

5. Propositions individuelles et des sections : la section d'Aigle propose que le CC étudie le déplacement de l'assemblée de la Société coopérative « Caisse de secours et invalidité » dans l'horaire du congrès. Cette proposition est acceptée à une très forte majorité.

La séance est levée à 9 h. 10.

II. Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise

Lausanne, le 8 février 1969 à 9 h. 20, au Palais de Beaulieu.

La parole est donnée à M. Pradervand, conseiller d'Etat. Le chef du DIP entretient l'assemblée de l'orientation nouvelle que doit prendre l'école et des réformes qu'elle devra subir. Il l'informe de la création d'un secrétariat à la coordination des écoles romandes et lui transmet les remerciements du Conseil d'Etat pour le dévouement dont fait preuve le corps enseignant.

Le président remercie M. Pradervand.

L'ordre du jour est accepté.

1. Procès-verbal : il a paru dans l'« Educateur » du 20 septembre 1968. Il est adopté.

2. Distribution des diplômes aux membres honoraires : H. Liard remercie pour leur dévouement les membres qui vont bénéficier de la retraite et félicite ceux qui embrassent une nouvelle carrière.

3. Rapport des vérificateurs des comptes : il a paru dans l'« Educateur » et est adopté avec remerciements aux rapporteurs et au caissier.

4. Budget et cotisations : A. Rochat présente le budget qui prévoit un déficit de Fr. 1150.—. La cotisation reste

inchangée. Une modification est prévue concernant les cartes de membre. Elles seront au nom de la SPV et non à celui de la SPR.

Le budget est adopté à l'unanimité.

5. Informations sur les décisions prises à l'assemblée des délégués : certaines sections avaient proposé des modifications à leurs statuts. Les délégués ont accepté ces modifications.

6. Discussion du rapport d'activité du Comité central.

1.4. Information des membres. M^{me} Heer, Lausanne, demande que l'on publie dans l'« Educateur » l'échelle des traitements et les changements intervenus en cours d'année. A. Rochat accepte de publier ces renseignements.

2.1. Traitements. Perraud donne les résultats de l'enquête sur les allocations familiales. Il remercie les collègues qui ont bien voulu y répondre.

2.2. Autres problèmes.

2.2.1. Paul Bernard signale que, entre 1947 et 1952 le traitement assuré fut porté de Fr. 6200.— à Fr. 10 440.—. La caisse de pensions exigea alors des cotisations de rappel, plus le paiement d'un capital de Fr. 5600.— ou dix-huit mois de service en plus. Bernard demande que le Comité central intervienne auprès de la caisse de pensions pour qu'elle examine ce problème en relation avec l'augmentation des pensions annuelles. La proposition Bernard est acceptée.

2.2.2. Bernard compare les cotisations payées par les enseignants neuchâtelois et vaudois. Les nôtres lui paraissent trop élevées. A. Rochat étudiera cette question.

2.2.3. Monnet demande au président de préciser le sens d'« allègement de notre cahier des charges ». M. Besençon, président du CC : il s'agit surtout d'un allègement d'horaire.

3.1. Formation continue. M. Besençon signale que le centre de formation continue est en bonne voie.

3.4. Matériel d'enseignement. Renaud (Gimel) constate que les enseignants deviennent de plus en plus des scribes remplissant des formulaires. Monnet fait remarquer que les nouveaux solides géométriques ne sont pas étanches et que leurs dimensions sont par trop imprécises. Ces remarques seront examinées par le Comité central.

4.1. Relations avec le DIP. L'assemblée est informée que F. Barbey est désigné comme délégué au CREPS.

5. Structure SPV. M^{lle} L. Badoux présente un long plaidoyer en faveur d'une plus forte représentation féminine dans les assemblées des délégués et au Comité central, de même qu'au bureau de l'assemblée.

Elle demande que, dans les Ecoles normales, la couture soit facultative et que la formation scolaire des garçons et des filles soit identique.

L'oratrice déplore que les allocations familiales soient si faibles qu'elles en sont humiliantes.

Liard remercie M^{lle} Badoux, mais lui fait remarquer que les candidatures féminines aux différentes charges sont difficiles à trouver.

M^{lle} Badoux présente la proposition suivante : la formation scolaire sera identique pour les garçons et les filles se destinant à l'enseignement ; la couture sera facultative.

Cette proposition est acceptée à une majorité évidente.

La parole n'étant plus demandée, le président met aux voix l'adoption du rapport d'activité du Comité central. Ce rapport est adopté par l'assemblée.

7. Rapport sur la réforme des statuts de la SPV. E. Buxcel, président de la commission, donne quelques renseignements complémentaires :

La SPV compte actuellement 2184 membres actifs. Elle devrait prendre une importance plus grande vis-à-vis d'autres associations.

Les charges financières augmentant, la cotisation devra subir une augmentation de 6 à 10 francs en cas d'adoption des nouveaux statuts.

3. Congrès. Le rapporteur prie l'assemblée d'excuser une erreur contenue dans l'alinéa 3.2. de l'« Educateur ». Il faut lire : « ... article 64 du Code civil » au lieu de « ... article 63 ».

Borboën propose que l'assemblée corporative soit organisée en dehors des heures de classe, et en présence des seuls membres du corps enseignant.

André Rochat fait remarquer que cette proposition correspond à celle présentée à l'assemblée des délégués par la section Vevey - Montreux.

4. Comité central et comité directeur. M. Besençon estime que le nombre des membres du CC ne doit pas être fixé.

5. Assemblée des délégués. Rochat (Juriens) propose de fixer le nombre des délégués à un pour cinquante membres, solution qui n'augmenterait pas trop le nombre des délégués.

Buxcel explique que la proposition dépendra des compétences données à ladite assemblée.

Rochat maintient sa proposition.

Martinet (Bursins) voudrait que chaque délégué connaisse vraiment l'opinion de sa section qui lui donnerait un mandat impératif.

Monnet (Forel), appuie la proposition d'une diminution des délégués.

Liard propose une délégation plus réduite. Cette dernière proposition est acceptée par l'assemblée.

6. Sections régionales. Buxcel demande que l'on donne plus de souplesse à la société. La discussion étant close, Liard remercie la commission pour son travail.

Le rapport, mis aux voix, est adopté.

8. Propositions individuelles et des sections.

1. La section d'Orbe propose que le Comité central fasse tout son possible pour accélérer les travaux d'unification de l'école romande. Cette proposition, appuyée par le président du CC, est acceptée par l'assemblée.

2. La section de Lausanne demande que le CC s'adresse au gouvernement pour obtenir une augmentation des allocations familiales.

Cette proposition, que Besençon appuie au nom du CC, est acceptée par l'assemblée.

9. Election statutaire du bureau de l'assemblée.

Deux démissions sont enregistrées : celle de H. Liard, qui a présidé l'assemblée avec tact et sagesse, et celle de M^{me} Muller (Puidoux).

Sont élues : M^{lle} Klein (Begnins) et M^{lle} Buttica (Pully).

Besençon remercie Liard pour le travail accompli.

La séance est levée à 11 h. 30.

Le président :

Héli Liard

Le secrétaire :

Jean Schwendi

XI^e Séminaire d'automne de la SPV - 1969

Lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 octobre 1969 : Crêt-Bérard - Puidoux - Chexbres - Lausanne.

Il reste encore quelques places dans les cours suivants :

1. Cours	Moniteurs	Dates
3. Mathématiques III	M. R. Dyens	du 20 au 22
4. Flûte de bambou	M ^{me} J. Gauthey	du 20 au 22
5. Enseignement programmé	Greti	du 20 au 22
9. Peinture à l'email, feutrine	M ^{lle} S. Bille	du 20 au 21
10. Explication de texte et littérature	M. P.-A. Jaccard	le 20
11. Enseignement ménager sur deux ans	M ^{lle} E. Wuthrich	le 21
13. Dessin technique	M. E. Von Arx	du 20 au 22
15. Comptabilité	M. A. Guignard	du 20 au 22

2. Programmes détaillés, voir « Educateur » N° 27 du 12 septembre 1969.

3. Soirée récréative : lundi 20 octobre, 20 h., Crêt-Bérard.
« Histoire de Lausanne », présentation audio-visuelle par la classe de M. Francis Manuel.

4. Inscriptions : au moyen du bulletin ci-dessous.

5. Tous renseignements au secrétariat SPV.

A. Rochat, secrétaire central.

Bulletin d'inscription

A retourner immédiatement au secrétariat SPV, 2, chemin des Allinges, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

1. Inscription au cours N° _____ Titre _____

2. Interne * Externe *

3. Affiliation à la SPV : oui * non *
Affiliation à la SPR : oui * non *

4. Je verse le montant de Fr. _____ Je paierai le montant de Fr. _____
au CCP 10 - 2226 SPV * au début du séminaire *

5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce
pour le cours N° _____ Titre _____

6. Cours 13, 14, 15 : j'enseigne actuellement dans une classe à options du type (éventuellement disciplines)

7. NOM : _____ PRÉNOM : _____

DOMICILE EXACT (lieu, rue et N° postal) :

N° de tél. : _____ Année de naissance : _____

Année de brevet : _____ Signature : _____

* Biffer ce qui ne convient pas.

Commission SPV - SVMS**RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MOYEN (Suite)****ORGANIGRAMMES DE COLLÈGES**pourcentages des élèves dans les différentes sections, au début de la VI^e (1968-1969)

AIGLE					PAYERNE				ROLLE					
38 0/0 62 0/0					50 0/0 50 0/0				67 0/0 33 0/0					
16 ans	27 0/0 Cl.	11 0/0 MS	3 0/0 G	59 0/0 Com.	VI ^e	34 0/0 Cl.	16 0/0 MS	40 0/0 Com.	10 0/0 Tech.	VI ^e	47 0/0 Cl.	20 0/0 MS	33 0/0 Com.	16 ans
15 ans					Ve			Com.	Tech.	Ve				15 ans
14 ans					IV ^e			G		IV ^e		MS	Com.	14 ans
13 ans		MS	G		III ^e			G		III ^e		Div. mod.		13 ans
12 ans	Cl.	G			II ^e	Cl.	MS	G		II ^e	Cl.			12 ans
11 ans	CYCLE				I ^{re}	CYCLE				I ^{re}	CYCLE			11 ans
10 ans	D'ORIENTATION					D'ORIENTATION					D'ORIENTATION			10 ans

MONTREUX					YVERDON							
57 0/0 43 0/0					56 0/0 44 0/0							
16 ans	18 0/0 Cl.	21 0/0 MS	18 0/0 Mo	23 0/0 Com.	20 0/0 Tech.	VI ^e	26 0/0 Cl.	10 0/0 MS	20 0/0 Mo	27 0/0 Com.	17 0/0 Tech.	16 ans
15 ans				Com. / Tech.		Ve				Com.	Tech.	15 ans
14 ans						IV ^e				G		14 ans
13 ans		MS	Mo	Com. / Tech.		III ^e				G		13 ans
12 ans	Cl.	DIVISION MODERNE				II ^e	Cl.	MS	Mo	G		12 ans
11 ans	CYCLE					I ^{re}	CYCLE					11 ans
10 ans	D'ORIENTATION						D'ORIENTATION					10 ans

C. L'enseignement dans les classes supérieures

Les classes supérieures, issues de l'enseignement primaire, furent créées en 1906.

La longue expérience de ces classes dans leur rôle d'« école secondaire moyenne » explique la considération dont elles jouissent.

Ce type d'enseignement est caractérisé encore aujourd'hui par :

- La dispersion géographique dans toutes les régions du canton, y compris les localités qui possèdent un collège.
- L'importance du facteur « éducation » qui provient du fait que le maître a passé par l'enseignement primaire et connaît par expérience les servitudes de l'enseignement élémentaire.

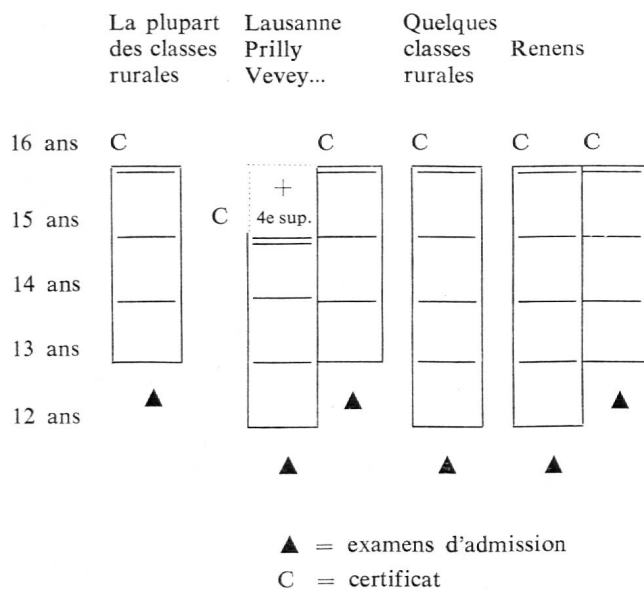
— Le maître unique, à qui le contrôle constant de toutes les branches donne le moyen d'équilibrer le travail scolaire.

— Un esprit de classe qui lui est propre.

Tendances actuelles

- Essais de collaboration par **jumelage de classes**, pour obtenir des classes à deux maîtres principaux.
- **Adaptation des programmes** aux exigences d'autres écoles (comptabilité, allemand...).
- Généralisation souhaitée de l'**enseignement de l'anglais**.
- Extension de l'**enseignement des mathématiques aux filles**.

Les structures



L'accomplissement du programme des classes supérieures exige :

- 4 ans, pour les élèves d'un rythme plutôt lent admis à 12 ans.
- 3 ans, pour les élèves admis à 12 ans, avec certificat à 15 ans, + 1 an de formation complémentaire (avec anglais, mathématique spéc., sciences...).
- 3 ans, pour les élèves admis à 13 ans.

3. VERS UNE PREMIÈRE ORIENTATION GÉNÉRALISÉE DES ÉLÈVES

Un point, laissé de côté dans le rapport SPV - SVMS de 1966, doit retenir notre attention :

L'importance qu'il convient d'accorder à la période de 10 à 12 ans n'est plus mise en cause, comme le relève la lettre du chef du DIP publiée dans l'« Educateur » N° 34 du 1^{er} novembre 1968.

Nous tenons à réaffirmer le principe de base :

Organisation d'UN cycle d'orientation UNIQUE commun à tous les enfants

Il nous paraît impossible d'opérer des modifications de structures importantes tant que le problème capital de la première orientation généralisée des élèves n'est pas résolu.

4. VERS UNE HARMONISATION DES STRUCTURES, DES MÉTHODES ET DES PROGRAMMES

A. Motifs d'une école moyenne

Il est urgent de définir, d'organiser et de mettre au service des enfants un enseignement secondaire moyen bien structuré.

En mars 1967, d'après le recensement des élèves des écoles vaudoises publié par le DIP, leur répartition par classes d'école, à trois niveaux, pour l'ensemble du canton, est :

âge normal

13 ans	4 ^e coll. 27 %	Sup. 26 %	7 ^e prim. 47 %
12 ans	3 ^e coll. 27 %	Sup. 7 %	6 ^e prim. 66 %
10 ans	1 ^{re} coll. 24 %		4 ^e prim. 76 %

En 5^e des collèges (âge normal 14 ans), la répartition entre les diverses sections se présente comme suit :

	Lausanne	Hors-Lausanne	Moyennes du canton
Prégym.	26,26 %	13,2 %	17,98 %
G	12,84 %	—	12,12 %
Co	—	11,7 %	
Totaux :	39,10 %	24,9 %	30,10 %

En 2 ^e sup.	25,4 %	34,6 %	31,2 %
En 8 ^e prim.	35,5 %	40,5 %	38,7 %

Pour la classe d'âge de 14 ans, le système vaudois répartit les enfants en :

	Collèges	Sup.	Primaire
Prégym.	G + Co		
15,2 %	8,4 %	23,9 %	52,5 %

Si nous faisons abstraction des élèves des sections pré-gymnasiales, nous constatons que l'enseignement secondaire moyen est dispensé, au total à plus de 30 % de la classe d'âge 14 ans (8,4 % + 23,9 % = 32,3 %).

Ainsi, avec ce système, des enfants dont le niveau intellectuel est similaire se trouvent soumis à des régimes différents. Près du tiers des élèves d'une classe d'âge dépend administrativement de deux services distincts, ce qui se traduit dans les faits par l'usage de méthodes, de manuels et de programmes différents.

Faute d'une école moyenne définie et structurée, les parents insistent pour faire admettre leurs enfants en section pré-gymnasiale ; l'école secondaire, respectueuse des volontés de la famille, ne peut que s'incliner. Le résultat est connu : ce sont les échecs trop nombreux, la cascade de section en section, les études inachevées...

Ces constatations nous amènent à demander

la création d'UNE école moyenne fortement structurée

dont nous avons la préfiguration

- dans les classes supérieures
- et dans les sections commerciales et techniques des collèges non lausannois.

B. Buts de cette école moyenne

- Elle est destinée aux élèves ayant des aptitudes suffisantes pour suivre avec profit un enseignement de niveau secondaire. Ces élèves ne se destinent pas, en principe, aux carrières universitaires.

- Elle conduit aux écoles professionnelles et techniques, ainsi qu'aux apprentissages exigeant une formation scolaire plus approfondie que celle dispensée en division pratique.
- Elle peut orienter vers le haut les meilleurs éléments.

C. Structure

Sur ce point, la nouvelle commission SPV - SVMS se distance de l'ancienne qui, elle, a suivi le rapport de la commission extra-parlementaire, dite des « Quarante ».

D'une part, la dénomination « division générale », par son manque de précision, nous paraît devoir être abandonnée. Un nouveau terme doit être trouvé. Dans la suite de notre rapport, nous la désignons provisoirement par **DIVISION MOYENNE**.

D'autre part, l'établissement de trois sections au sein de cette division n'est pas réaliste. Et le fait de reprendre pour deux d'entre elles les désignations « Sciences » et « Langues », déjà utilisées en division prégyrnasiale, introduit la confusion.

L'analyse de la situation, telle qu'elle se présente actuellement, nous amène à conclure en ces termes :

La **DIVISION MOYENNE** comporte, en fin d'études, **deux sections**,

- l'une à orientation **technique**

- l'autre à orientation **commerciale**.

Les termes « technique » et « commerciale » sont tout à fait précis et disent exactement ce que l'on entend faire. L'expérience des classes supérieures et des collèges non lausannois le prouve et ne peut qu'étayer nos propositions.

5. SCHÉMA UNIQUE DE LA DIVISION MOYENNE

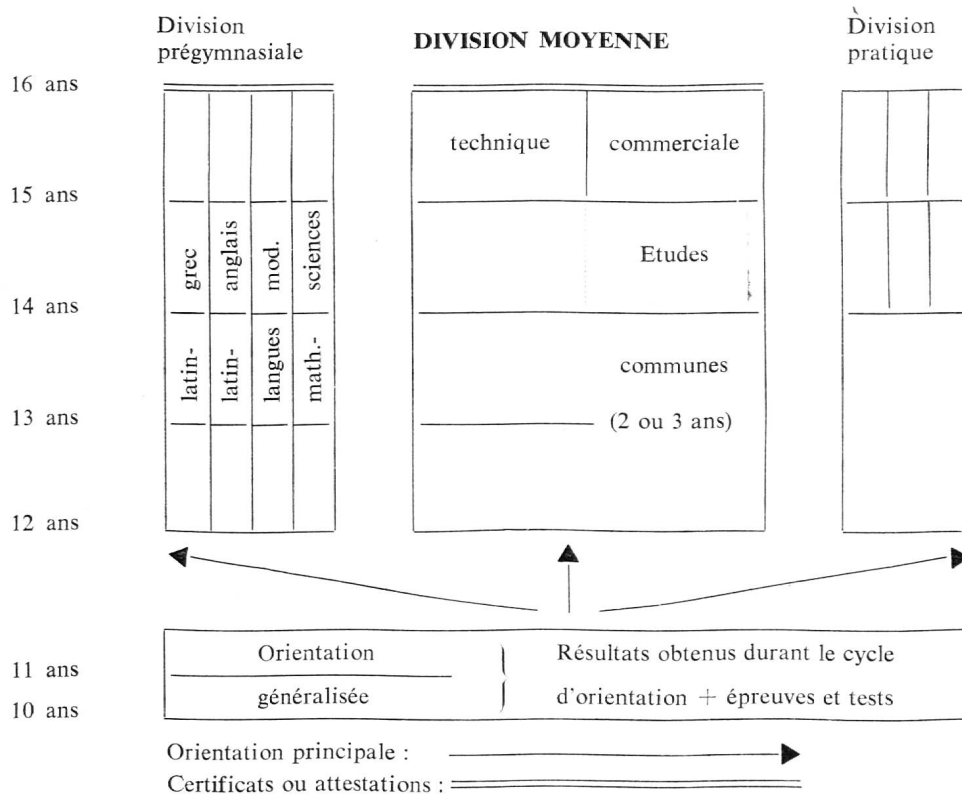
L'enseignement en division moyenne dure **4 ans**.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- les deux ou trois premières années sont consacrées à une **formation de base commune** ;
- les « colorations » commerciale et technique n'apparaissent qu'ensuite ;
- les études se terminent, en quatrième année, en **deux sections** nettement distinctes, la section **technique** et la section **commerciale**.

Cette structure suffisamment souple permet le **passage** dans l'une ou l'autre des sections indiquées, au moment où l'enfant est en mesure de prendre conscience, avec l'aide de l'orientation professionnelle, de ses possibilités.

De plus, elle permet aux élèves qui le désirent de poursuivre des études supérieures.



6. MESURES IMMÉDIATES

La réalisation de la **DIVISION MOYENNE** exigera des études préalables quant à la formation des maîtres, à l'établissement des programmes et des horaires, au choix ou à l'élaboration des méthodes et des manuels.

Néanmoins, en vue d'une harmonisation des programmes des classes supérieures et de la division générale, la commission propose les mesures suivantes, immédiatement applicables :

A. Pour les classes supérieures

- Adaptation du programme aux exigences de l'Ecole de commerce.
- Extension de l'enseignement mathématique aux jeunes filles.
- Généralisation de l'enseignement de l'anglais.

B. Pour la division générale

- Introduction de l'enseignement des branches commerciales à tous les élèves.
- Adaptation des programmes actuels aux aptitudes des élèves.

genève

Tout article, tout communiqué concernant la rubrique genevoise doit être adressé au correspondant: Gilbert Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève

Après une nomination : position du comité SPG

Avant de répondre à notre collègue Fiorina et aux membres qui s'interrogent, je voudrais affirmer qu'aucun de nous, membre du comité, ne s'est cru **obligé** de féliciter Claude Schenkel de sa nomination et que nous l'avons tous fait en toute sincérité et en toute amitié. Nous nous en serions voulu de ne pas le remercier du travail efficace et généreux qu'il a accompli au cours de sa brève présidence.

Pour répondre aux deux questions posées par notre collègue :

- quels sont les critères de choix parmi plusieurs collègues pour une nomination ?
- pourquoi une inscription puisque les candidats ignorent les qualifications requises ?

nous avons trouvé dans le **mémorial n° 23 des séances du Grand Conseil**, une réponse du Conseil d'Etat à la question n° 756 de M. François Dumartheray (25 juin 1966).

Le comité de la SPG n'entend pas prendre position dans l'immédiat sur ce texte et nous le livrons à la réflexion de nos membres sans autre commentaire que les trois constatations suivantes :

1. Cette réponse garde toute sa valeur, aucune proposition n'ayant été soumise à la DEP depuis 1966 pour en modifier le contenu.
2. E. Fiorina ne pouvait ignorer les critères en usage pour une nomination puisqu'il faisait partie du comité de la SPG. Ce comité avait d'ailleurs en 1966 réagi à propos de ce problème en séance de délégation. Sauf erreur, aucun renseignement précis n'avait été apporté aux membres à l'époque.
3. Au cours de la séance de délégation du 4 juillet dernier, alors que C. Schenkel présidait encore la SPG, le comité actuel a demandé à la DEP de reprendre le problème des nominations lors d'une des séances de l'exercice 1969-1970.

(...) « Lorsqu'un poste d'inspecteur d'écoles est vacant, le Département de l'instruction publique ouvre une inscription parmi les membres du corps enseignant.

Lors de l'examen des candidatures, les critères suivants entrent en considération :

- personnalité du candidat : valeur professionnelle, caractère, qualités dans le domaine des relations avec ses collègues et avec les familles de ses élèves, aptitudes à la direction d'un groupe d'adultes ;
- âge ;
- nombre d'années de service ;
- fonctions complémentaires exercées : principalat d'écoles, collaboration à la formation des candidats à l'enseignement ;
- activités annexes dans le cadre de la profession : participation à des commissions d'études, collaboration à la rédaction de nouveaux manuels, activités au sein des associations professionnelles d'instituteurs ;
- titres universitaires.

« La décision concernant le choix du candidat est prise

par le chef du département au cours d'une séance spéciale à laquelle participent le secrétaire général et le directeur de l'enseignement primaire.

La candidature est alors soumise au Conseil d'Etat.

La procédure suivie jusqu'à présent pour la nomination des membres du corps inspectoral donne satisfaction. Le nombre restreint des candidatures reçues lors de chaque inscription et le fait que les personnes qui s'inscrivent sont bien connues des autorités scolaires, vu l'effectif relativement peu élevé du personnel régulier, rendent injustifiée l'institution d'un concours spécial.

En revanche, le département, conscient de l'amélioration à apporter à la formation des futurs inspecteurs, étudie actuellement une formule qui permettra à la personne désignée de se préparer, plusieurs mois à l'avance, à sa nouvelle tâche. »

R. Grob.

Maurice Béguin prend sa retraite

Nous publions ci-dessous un article écrit par quelques collègues de la circonscription de M. Maurice Béguin, à l'occasion de la cérémonie marquant le départ de leur inspecteur qui prend sa retraite.

Ces lignes reflètent parfaitement les sentiments des membres de la SPG qui s'associent de tout cœur à cet hommage mérité et qui renouvellent à M. Maurice Béguin leurs vœux pour une heureuse retraite.

Le vendredi 27 juin 1969, une centaine de collègues de la circonscription de Maurice Béguin se réunissaient dans la salle communale de Plan-les-Ouates pour marquer, par une petite cérémonie intime, le départ de leur inspecteur qui, atteint par la limite d'âge, prend une retraite bien méritée.

Après que le maire de la commune, M. Hubert Delétraz, eut adressé quelques mots de bienvenue à l'assistance, notre collègue Paul Puhl, l'un des instituteurs les plus anciens de la circonscription, prit la parole. Il exprima en termes émouvants les regrets des collègues de voir partir leur inspecteur qui était pour eux avant tout un guide, un conseiller et un défenseur. Puis il s'attacha à relever les nombreuses qualités de Maurice Béguin, qualités qu'on trouve rarement réunies chez la même personne, et qui expliquent pourquoi cet inspecteur était si hautement apprécié par tous ceux qui avaient le privilège de travailler « sous ses ordres ». Voici, à ce propos, ce que disait notre collègue dans son allocution :

« Il y a quelques mois, j'ai tenté de répondre au questionnaire que nous adressait la SPG. La partie la plus facile me fut celle où l'on demandait ce que nous voudrions que fût le rôle de l'inspecteur : je n'ai eu qu'à noter ce qui était pour nous la réalité !

» Evidemment, remplir sa charge de cette façon n'est pas à la portée de tout un chacun, il y faut... les qualités d'un Maurice Béguin :

» son intelligence, certes,

» sa droiture, son sens de la justice, son souci de ne causer de préjudice à personne : aussi a-t-il toujours su donner sa chance à chacun, et non pas une unique fois, mais longuement, car son expérience lui avait appris que celui qui n'a pas réussi avec une classe peut tirer profit de son échec et réussir avec un autre degré ou une autre volée,

» sa gentillesse, son attitude positive, constructive avec tous, mais principalement avec les remplaçants, les candidats ou les nouveaux titulaires qu'il a su aider de la meilleure façon,

» son tact délicat qui lui permettait de faire à chacun les remarques qu'il jugeait nécessaires sans jamais blesser celui à qui elles s'adressaient,

» son courage aussi car, sous son apparence calme, Maurice Béguin n'est ni un mou ni un faible, loin de là, et ce qu'il a à dire, il le dit à quiconque et je pourrais citer maintes circonstances dans lesquelles il est intervenu (soit en qualité d'inspecteur, soit en celle de délégué des instituteurs) avec une fermeté et une ténacité peu communes,

» son sens de la mesure : avec l'intelligence qui le caractérise, il sait faire la part des choses. Un exemple : ce n'est point parce que lui-même aimait spécialement le calcul qu'il importunait les classes avec cette branche ou se montrait plus exigeant dans cette discipline,

» son respect de la personnalité : aimant pour lui-même sa liberté, il a su l'accorder au maximum à ses « administrés »,

» enfin, par-dessus tout, son sens de l'humain : il a toujours attaché la plus grande importance aux qualités humaines : l'enthousiasme, le contact avec les enfants, la vie de la classe ont toujours eu à ses yeux une valeur autrement plus importante que les méthodes ou les résultats purement scolaires. »

Le discours de notre collègue Puhl terminé, quatre enfants en costume du « Feuillu » s'avancèrent et remirent, au nom de tous les participants, un cadeau à celui que nous fêtons et des fleurs à celle qui a toujours été fidèlement et modestement à ses côtés.

Visiblement ému, Maurice Béguin se leva alors pour remercier l'assemblée. Puis il prononça une allocution qui nous apparaît comme une véritable profession de foi et sur laquelle il serait du plus haut intérêt de revenir par la suite.

Qu'on nous permette, en terminant, de souhaiter la bienvenue à M. Georges Deshusses qui a repris la direction de notre circonscription. La tâche qu'il va assumer est difficile car il est malaisé de succéder à une personnalité aussi riche et aussi attachante que celle de Maurice Béguin. Mais nous savons que notre nouvel inspecteur possède des qualités humaines certaines et qu'il aura à cœur d'œuvrer dans le même esprit que son prédécesseur.

Quelques collègues de M. Béguin.

Nouvelles du comité

Durant cette nouvelle année scolaire, le comité de la SPG continuera à vous informer régulièrement et objectivement des problèmes qu'il débat, des résultats qu'il enregistre et aussi des difficultés qu'il rencontre. Nous avons besoin de vos réactions et nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions. N'hésitez donc pas à nous écrire (présidente ad intérim : M^{me} Josiane Stranieri, 2, rue Montfalcon, 1227 Carouge).

Allègement du plan d'études

Vous avez lu dans l'« Educateur » du 5 septembre un compte rendu des deux séances de délégations consacrées à l'allègement du plan d'études. Comme il fallait s'y attendre, et nous n'avons pas à vous le dissimuler, sur plusieurs points nous n'avons pas pu obtenir satisfaction. Cela ne signifie nullement que nous allons nous résigner. Nous devons maintenant agir également sur le plan romand pour que nos propositions passent dans ce futur plan d'études promis pour 1972.

Voici les propositions concernant l'ordre des notions et la latitude laissée au maître pour les aborder (voir « Educateur » N° 26). Ces propositions ont été transmises à la DEP qui les a transmises en les appuyant à la CIRCE.

Le comité de la SPG demande :

- que dans toutes les branches où une gradation de la difficulté peut justifier un ordre imposé (géométrie, arithmétique, histoire, grammaire éventuellement), cette gradation soit établie sur une base expérimentale d'une part, et, d'autre part, en tenant compte des jumelages possibles avec d'autres branches ;
- que, dans le cadre du degré, l'ordre dans lequel seront enseignés les sujets de vocabulaire, de géographie, certaines notions orthographiques ou certains verbes, etc., ne soit pas imposé afin que les maîtres puissent tenir compte des influences extrascolaires (émissions TV ou radioscolaires, actualités, lectures, conférences, etc.) ;
- que l'ordre soit laissé entièrement libre dans les branches où la manière pour l'enfant, d'aborder une difficulté est plus importante que ce qu'il devra mémoriser : lectures silencieuses et expliquées, dessin, travaux manuels, sciences.

En ce qui concerne le programme de sciences genevois, nous respecterons les vœux de l'assemblée du 6 mai, c'est-à-dire que nous n'accepterons pas une simple diminution du nombre des sujets.

Commissions

En vue de l'assemblée administrative annuelle du mois d'octobre, nous commençons aujourd'hui la publication des rapports de commissions.

En ce qui concerne la commission « Etudes pédagogiques », nous tenons à préciser que nous avons reçu ce rapport à fin mai, après qu'il ait été envoyé directement par le président de la commission au directeur des études pédagogiques. Ce rapport a été étudié par le comité mais n'a pas été transmis à la DEP. Des contacts ont été pris avec M. Nussbaum et une première réunion a eu lieu le 3 septembre, groupant la direction des études pédagogiques et le comité. Cette première séance de travail a été consacrée à une information sur les trois années d'études. Dans une prochaine séance, le comité de la SPG demandera des précisions et donnera son point de vue sur différents problèmes.

G. Meuwly.

Rapport de la commission SPG des maîtres principaux

Les questions concernant la révision des formules ont été provisoirement mises en veilleuse faute de propositions de la part de nos collègues.

La sous-commission des fournitures, sur la base des remarques et des suggestions de nombreux collègues, a établi un rapport transmis, par les soins du comité, à la DEP.

En janvier, une séance a réuni, sous la présidence de M. Roger Journet, des représentants de la DEP, de l'économat cantonal et de la SPG. De nombreuses questions ont été débattues et des décisions intéressantes ont été prises. Certaines ont déjà eu leurs effets lors de la rentrée 1969. La sous-commission, avec l'accord du comité, prendra contact avec la DEP, afin de faire le point. Sur la base des décisions prises en janvier 1969, des propositions et des remarques que nous attendons de nos collègues, nous préparerons une nouvelle séance de travail réunissant la DEP, l'économat et la SPG.

Nous sommes convaincus que les contacts directs permettent seuls de mieux comprendre les points de vue des parties intéressées et ainsi d'aboutir à des solutions heureuses représentant de réels progrès. Nous sommes cependant bien conscients que rien n'est simple, et que ces contacts nécessitent une sérieuse préparation, c'est pourquoi, et nous nous répétons volontairement, nous avons absolument besoin de l'avis d'un plus grand nombre de collègues.

La sous-commission du statut du maître principal a présenté en mai 1969 au comité SPG, un rapport, aussi complet que possible, sur la situation du MP. Ce travail de réflexion nous permettra d'entreprendre des démarches propres à actualiser notre fonction. Nous avons particulièrement étudié nos propositions, afin qu'elles s'inscrivent dans le contexte actuel, tout en tenant compte de l'évolution des structures, des méthodes et des mentalités.

Au terme de ce bref tour d'horizon, nous tenons à adresser nos vifs remerciements à tous nos collègues qui ont participé avec conviction et compétence et dévouement à nos travaux.

Que tous ceux et toutes celles qui ont des idées, des remarques, des suggestions à nous présenter nous en fassent part ou mieux encore deviennent membres de notre commission. Cet apport indispensable nous aidera à poursuivre notre tâche avec dynamisme.

Le président de la commission :

Jean Marguet.

Assemblée annuelle administrative

Les membres de la Société pédagogique genevoise sont convoqués en assemblée annuelle administrative

le jeudi 16 octobre 1969, à 9 heures
à l'aula de l'Ecole de commerce, rue de Saint-Jean

Un repas suivra l'assemblée. Prière de s'inscrire jusqu'au 13 octobre 1969 à G. Meuwly, 39, Vidollet, 1202 Genève.

Le comité.

Erratum

Dans l'« Educateur » du 5 septembre 1969, nous signalions la nomination de notre collègue Vecchio à un poste important du tuteur général. Or il s'agit en réalité du poste de secrétaire général de la Fondation officielle de la jeunesse.

G. Meuwly.

Rapport du responsable du secteur des assurances de la SPG

Personne ne doit ignorer qu'en cas d'absence pour cause de maladie le règlement prévoit une diminution du traitement de 50 % après trois mois d'inactivité déjà et la suppression au bout d'un an.

Nos membres savent qu'ils peuvent, pour une prime variant entre 60 et 168 francs par année, bénéficier du contrat collectif passé entre la Mutuelle Vaudoise Accidents et notre société, contrat qui assure le paiement du traitement brut à 80 % durant trois ans.

Entrée en vigueur du contrat : 1^{er} septembre 1967.

Effectif à l'entrée en vigueur : 109 membres.

Effectif des personnes assurées au 31 août 1968 : 133.

Effectif des personnes assurées au 31 août 1969 : 137.

Sinistres annoncés au 31 août 1968 : 0.

Sinistres annoncés au 31 août 1969 : 2.

Comptes de l'année 1967-1968 : (l'exercice bouclant au 31 août, il ne nous est pas possible de donner dans ce rapport les comptes 1968-1969).

Primes encaissées au 31 août 1968 : Fr. 12 699.70.

Rabais 3 % (versé à la Caisse centrale) sur primes encaissées : Fr. 381. —.

Commission de gestion pour frais administratifs : Fr. 615.70.

Participation au bénéfice réalisé durant la période d'assurance 1967-1968 : Fr. 4681.20 (somme versée à la Caisse centrale).

Pour toute question relative à ce contrat, s'adresser au soussigné, responsable de l'assurance.

Nous rappelons également à nos membres l'existence d'un contrat d'assurance-accidents entre la SPG et la Mutuelle Vaudoise Accidents (MVA). Des indemnités (décès - invalidité - hospitalisation) s'ajoutent à celles versées par l'Etat.

Cette assurance doit être souscrite individuellement auprès de la MVA.

Le responsable : *Charles Mathiss,*
1242 Satigny, tél. 53 11 63.

Activité des équipes de basket SPG

En juin dernier, nos deux équipes de basket ont terminé leur quatorzième saison de compétition après avoir disputé le championnat, le challenge et la coupe du GAB (groupe autonome de basket).

Depuis dix ans, voire davantage, de fidèles collègues animent ces équipes ; si nous avons essuyé cette année passablement de défaites, nous le devons à la moyenne d'âge des joueurs ; aussi lançons-nous un appel à tous nos jeunes collègues que le basket intéresse.

Pour mémoire, voici les succès que les équipes SPG ont remportés du temps de leur splendeur :

1959 : vainqueur du championnat.

1960 : vainqueur du championnat.

1962 : vainqueur de la coupe.

1963 : vainqueur du championnat.

1964 : vainqueur du challenge.

1967 : vainqueur du challenge.

1968 : vainqueur du challenge.

J.-C. Cornioley.

TRIBUNE LIBRE

Après une nomination

J'ai été désagréablement surpris par la prudente réserve dont notre collègue E. Fiorina a cru devoir faire preuve, à la suite de la nomination de notre ancien président Claude Schenkel au poste d'inspecteur.

Mon cher Claude,

Ceux qui ont toujours apprécié tes qualités — et elles sont nombreuses — se réjouissent avec toi de cette promotion. Je suis certain que si M. Fiorina avait été stagiaire dans ta classe, il n'aurait pas accusé aussi amèrement le coup de ta nomination.

H. Gaille.

Pensions et maisons de vacances bien aménagées

**classes en plein air
camps d'été
classes de ski**

en Valais, dans l'Oberland bernois, aux Grisons et en Suisse centrale.

Demandez la liste des périodes libres en hiver 1970 !

Et n'oubliez pas : il est mieux de penser déjà aux vacances d'été 1970 et les classes en plein air en juin et septembre 1970.

Maisons avec et sans pension.

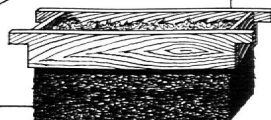


Adressez les demandes à :

Centrale de maisons de vacances
Case postale 41 — CH-4000 Bâle 20
Tél. (061) 42 66 40



transforme rapidement tous déchets
de jardin, feuilles, tourbe etc.
en excellent fumier



La bonne adresse
pour vos meubles

Choix
de 200 mobiliers
du simple
au luxe

1000 meubles divers



AU COMPTANT 5 % DE RABAIS

Les paiements facilités par les mensualités
depuis 15 fr. par mois



**marabout
université**

Parmi 190 titres parus, des best-sellers :

La sexualité (2 tomes), par le docteur A. Willy et C. Jamont.

Le livre d'or de la poésie française (3 tomes), par P. Seghers.

Israël, an 20, par Cl. Renglet.

La mythologie, par E. Hamilton.

Histoire universelle (12 tomes), par C. Grimberg.

Histoire mondiale de l'art (6 tomes), par les prof. Upjohn, Wingert et Mahler.

Découverte de la peinture (3 tomes), par René Berger.

La bande dessinée, par G. Blanchard.

L'exploration spatiale, par B. Manali.

Gratuitement

Si vous voulez être régulièrement informé des nouveautés Marabout demandez à recevoir, gratuitement et sans engagement, le Magazine Marabout bimestriel, en renvoyant ce bon aux : Editions Spes, 1, rue de la Paix, Lausanne.

Nom

Adresse

..... n°

Ville

..... 2

Canton

marabout

Diffuseur exclusif en Suisse, SPES, rue de la Paix 1-St-Pierre 2, Lausanne, téléphone 021 22'83'93'.

En vente en librairie, dans les grands magasins et dépôts Naville

neuchâtel

Université populaire

L'Université populaire neuchâteloise organise comme chaque année pendant le semestre d'hiver une série de cours à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, au Locle et au Val-de-Travers. Des cours sont en outre prévus à Saint-Aubin pour La Béroche. Le programme de ces derniers sera publié dans la presse et distribué largement en temps voulu.

Neuchâtel : 11 cours

Mathématiques : Algèbre, trigonométrie, règle à calcul. Professeur : M. Marcel Arnoux.

Mathématiques : Programmation, introduction à l'emploi des calculatrices numériques. Professeur : M. Pierre Banderet.

Mathématiques modernes : Ensembles, relations, graphes, structures algébriques. Professeur : M. Pierre Favre.

Physique : I. Structure de la matière, II. travaux pratiques. Professeur : M. Jean-Pierre Ketterer.

Chimie : Chimie physiologique. Professeur : M. Serge Mosset.

Littérature : La littérature en Suisse romande au XX^e siècle. Deuxième partie. Professeur : M. Roger-Louis Junod.

Philosophie : Connaissance de Descartes, philosophies du XX^e siècle. Professeur : M. Eric Merlotti.

Histoire : Aspect de la Terre-Sainte aujourd'hui. Professeur : M. Albert de Pury.

Psychologie : Psychologie des groupes sociaux. Professeur : M. Maurice Jeanneret.

Economie politique : Professeur : M. Eric Du Bois.

Anglais : Professeur : M. Richard Wilson.

Val-de-Travers : 4 cours

A Couvet :

La télévision. Professeur : M. Freddy Landry.

Archéologie, spéléologie, vulcanologie. Professeur : M. Pierre Bichet.

A Fleurier :

Aspects du théâtre shakespearien. Professeur : M. François Matthey.

Droit professionnel. Professeur : M. Jacques Ruedin.

La Chaux-de-Fonds : 8 cours

Mathématique-électronique : Logique et ordinateurs. Professeur : M. Freddy Taillard.

Physique : Lumière et laser.

Professeur : M. Jean-Pierre Huther.

Biologie : Microbiologie.

Professeur : M. Feddy Zésiger.

Philosophie : De Socrate à Hegel, introduction à l'histoire de la philosophie.

Professeur : M. Eric Merlotti.

Sociologie : Approche sociologique des mouvements « contestataires ».

Professeur : M. Blaise Duvanel, assisté de MM. G. Pult et J.-J. Delémont.

Littérature : Littérature romande contemporaine.

Professeur : M. Roger-Louis Junod.

Economie : Le fonctionnement économique de l'entreprise.

Professeur : M. Lucien Leitenberg.

Ethnographie : Japon : théâtre millénaire vivant.

Professeur : M. Jean Gabus.

Le Locle : 6 cours

Mathématiques : L'enseignement des mathématiques à l'école secondaire.

Professeur : M. Henri Robert.

Biologie : Le corps humain : anatomie et physiologie.

Professeur : M. Jean Pantillon.

Littérature : Quelques maîtres de la littérature russe des XIX^e et XX^e siècles.

Professeur : M. André Chédel.

Art-Histoire : Réflexions sur les styles de l'architecture grecque à l'architecture contemporaine.

Professeur : M. Maurice Billeter.

Civilisation byzantine : Art et civilisation dans l'empire byzantin.

Professeur : M. Eugène Porret.

Ethnographie : Japon : théâtre millénaire vivant.

Professeur : M. Jean Gabus.

Les inscriptions sont à envoyer :

pour Neuchâtel à UPN, case 62, 2034 Peseux ;

pour La Chaux-de-Fonds : UPN, case 77, 2301 La Chaux-de-Fonds ;

pour Le Locle : UPN, case 77, 2301 La Chaux-de-Fonds ;

pour le Val-de-Ruz : Librairie Grandjean, 2053 Cernier ;

pour le Val-de-Travers : M. J.-L. Brunner, Temple 30, 2114 Fleurier.

Rappelons que la SPN est membre collectif de l'UPN et que ses membres jouissent d'un rabais de 10 % sur les finances de cours, rabais auquel peut s'ajouter celui de 20 % consenti aux membres individuels.

Des attestations peuvent être délivrées aux participants qui en font la demande et qui ont suivi au moins 75 % des leçons.

G. B.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin : R. HUTIN, case postale N° 3

1211 Genève 2, Cornavin

Educateur : J.-P. ROCHAT, direction des écoles primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :

IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux

Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62

Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

jura bernois

Section du district de Courtelary

Assemblée synodale d'automne

Le corps enseignant du district de Courtelary a tenu jeudi 11 septembre 1969, son assemblée synodale d'automne à Renan, à la nouvelle halle de gymnastique. C'est en présence de quelque 120 enseignants que M. Maurice Barraud, l'actif président de la section, ouvrit l'assemblée.

Le président de la section de Courtelary salua tout particulièrement M. Willy Sunier, préfet, M. Albert Berberat, ancien inspecteur scolaire, M. Charles Hirschi, son successeur, qui prenait part au synode de la section pour la première fois, M. Henri Girod, inspecteur de gymnastique, M. Francis Bourquin, rédacteur de la partie française de « L'Ecole bernoise », les représentants de la Municipalité de Renan, de la Commission scolaire, ainsi que des paroisses catholique et protestante. M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique, ainsi que M. Marcel Rychner, secrétaire central de la SEB, retenus, ne devaient rejoindre le synode qu'en fin de matinée. M. Barraud adressa également un salut cordial à quelques collègues retraités puis laissa le soin aux élèves de la classe de Mme Logos, de Renan, de saluer invités et enseignants du district par deux magnifiques chants de circonstance.

Mutations, rapport présidentiel et comptes

Après lecture et approbation du procès-verbal du dernier synode par M. Fred Stachel, le président donna connaissance des mutations enregistrées dans la section depuis le printemps ; elles sont au nombre de 31 (18 admissions, 13 démissions ou transferts). Ces mutations acceptées, M. M. Barraud présenta un bref rapport sur l'activité de son comité, activité dictée par les nombreux problèmes de l'heure touchant le domaine de la pédagogie.

Le Comité directeur de la SEB attache une importance primordiale au projet de décret concernant la formation continue du corps enseignant ; les principes qui sont à la base de ce document sont essentiels. Ce sera par ailleurs également le thème du prochain congrès de la Société pédagogique romande qui aura lieu en 1972. La Société pédagogique jurassienne sera dès lors appelée à exprimer l'opinion du corps enseignant qu'elle représente.

M. Claude Jeandupeux, trésorier, présenta ensuite les comptes : la situation financière de la section demeure saine.

Les projets de modifications touchant trois articles des statuts de la SEB furent ensuite soumis à l'approbation de l'assemblée. Deux des trois modifications furent adoptées à l'unanimité cependant que la disposition demandant à ce que la durée du mandat des membres des comités et des commissions soit portée de 4 à 6 ans fut approuvée également, mais par 71 voix contre 10.

Aucun membre du comité n'était en réélection. Les délégués de la section à la SEB furent également confirmés dans leurs fonctions : il s'agit de MM. Willy Gerber, Villeret, Jacky Matthey, Tramelan, et Silvio Galli, Saint-Imier.

M. Charles Hirschi, très touché par l'accueil qui lui fut réservé, dit avoir trouvé, dans ses premières visites de classes beaucoup d'élan et d'enthousiasme chez les jeunes enseignants. Abordant le problème de la formation continue, il donna quelques précisions sur un cours de formation pour l'enseignement de l'allemand par les méthodes audio-

visuelles, cours qui sera donné dès le 20 septembre à une vingtaine d'enseignants du district et de Bienne.

Exposé de M. Simon Kohler : « Ecole et formation continue »

M. Simon Kohler, directeur de l'Instruction publique du canton de Berne, entretint ensuite l'assemblée d'un problème d'actualité par excellence, celui de la formation continue. C'est avec le feu et l'enthousiasme qu'on lui connaît, avec une grande maîtrise également, que M. Simon Kohler traita de cette question, d'une acuité toute particulière.

L'idée de la formation continue, pour être d'une brûlante actualité, n'en est pas nouvelle pour autant ; elle ne se pose par ailleurs pas dans le domaine scolaire seulement, mais à l'échelle de l'humanité. Notre époque est unique dans l'histoire ; l'augmentation vertigineuse des connaissances et l'explosion démographique nous obligent à raisonner les problèmes à l'échelle des effectifs de masse. L'école se doit tout naturellement de contribuer à l'éducation permanente ; c'est là sa tâche, c'est aussi l'avenir du pays. Cette option nouvelle suppose dès lors un corps enseignant spécialisé. M. Kohler fit encore état des expériences tentées dans ce domaine en France et insista sur les efforts déployés actuellement en Suisse. La formation continue demeure la préoccupation majeure du Département de l'Instruction publique. L'orateur invita donc chaque enseignant à soutenir le gouvernement dans cet effort et à adhérer sans réserve aux phénomènes irréversibles de notre temps.

Ce brillant exposé fut salué par un tonnerre d'applaudissements. M. M. Barraud se fit l'interprète du corps enseignant en adressant de chaleureux remerciements à M. Simon Kohler.

Un succulent repas, préparé avec art par M. et Mme Sulliger, tenanciers du Restaurant de La Balance, à La Cibourg, fut ensuite servi aux quelque 100 convives présents, après quoi chacun eut l'occasion de se dégourdir au cours d'un thé dansant, point final de ce traditionnel synode d'automne, organisé de main de maître par M. Barraud et son comité.

O. B.

A l'Ecole normale de Porrentruy

L'appartenance de l'Ecole normale à un groupe EPGS permet à celle-ci d'effectuer, dans de bonnes conditions financières un cours à option consistant en une course alpine.

Celle-ci s'est déroulée du 8 au 13 septembre sous la conduite de MM. J.-L. Joliat et R. Droz, qui, secondés par le guide Sven Serrier de Sion, ont accompli avec la II^e classe le programme suivant :

- montée à la cabane des Dix ; ascension du Pigne d'Arolla ;
- travail technique du glacier ; montée à la cabane Bertol (3313 m.) ;
- traversée du glacier du Mont-Miné ; ascension de la Tête-Blanche et de la Tête de Valpelline ;
- cabane de la Dent-Blanche (3507 m.) ; travail technique puis descente sur Les Haudères et retour à Porrentruy.

Tout s'est fort bien déroulé et nos Normaliens, dont la majorité n'auront plus l'occasion d'éprouver la montagne, sont rentrés heureux et contents de cette expédition.

Durant la semaine du 15 au 21 septembre, les élèves de la 1^{re} classe, conduits par M. J.-C. Bouvier, accompliront un voyage d'étude en Bretagne, centré sur des problèmes d'écologie (étude du milieu).

Ils auront l'immense privilège d'être, durant 3 jours, les hôtes de la station biologique de Paimpont, dirigée par M. Jean-Claude Lefeuvre, assisté de M. Pierre Constant.

Trois grands thèmes ont été retenus :

- l'étude de la lande bretonne ;
- celle du milieu marin (région de Dinard - Saint-Malo) ;
- celle d'un milieu humain (Paimpont).

Le retour se fera par Versailles.

La mise à disposition des laboratoires et des possibilités de gîte de la station biologique de Paimpont (rattachée à l'Université de Rennes) est un immense privilège dû à la généreuse compréhension de son directeur qui, de son côté, est très intéressé par les travaux de M. Bouvier et de ses élèves dans la région du Doubs.

Une partie de l'expédition se faisant en camping, Mme Bouvier, une fois de plus, tiendra la popote.

Plein succès à ce voyage, si prometteur !

Fournit SA 4806 Wikon

Tout le matériel
pour le cours de cartonnage et reliure.

Demandez nos collections de toile, papier, outils.



FOURNIT S.A., WIKON

Tél. (062) 8 17 81

Les VOYAGES CROTTAZ - BUSSIGNY

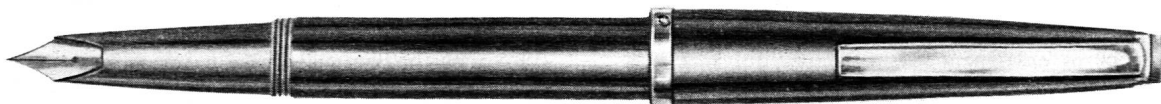
Autocars de 10 à 50 places

☎ (021) 89 14 82

Organisation de voyages en

SUISSE ET A L'ÉTRANGER

8 bonnes raisons de choisir le nouveau stylo-écolier ALPHA. Lesquelles sont les plus décisives pour vous ?



Bec en or 14 cts

Souple et flexible avec pointe polie en Osmi-Iridium. Glisse facilement et sûrement. Se laisse guider sans peine par n'importe quelle main d'écolier. Ecriture régulière et belle.

Garantie scolarité

(10 ans) pour chaque bec en or !

Corps résistant aux chocs. Capuchon à vis fermant hermétiquement avec clip vissé de l'intérieur (ne peut pas être dévissé de l'extérieur).

A choix : soit remplissage à piston économique ou celui, propre et pratique par cartouche.

Canal capillaire garantissant un écoulement régulier de l'encre.

Vis directe munie d'un bouton de forme carrée, facile à tourner (pour les modèles à piston).

Le bec juste pour chaque main (9 types différents).

L'instituteur lui-même peut remplacer les pièces rapidement et à bon marché.



L'écolier écrit mieux
avec le nouvel ALPHA

Il existe 8 modèles différents ALPHA, de Fr. 15.50 jusqu'à Fr. 5.50. En vente aussi à la papeterie. Pour plus de détails consultez la documentation scolaire ALPHA. Vous y trouverez aussi une carte de commande pour des porte-plumes à l'essai.

PLUMOR S.A., 9000 St-Gall
Tigerbergstrasse 2

BON. Vous recevrez gratuitement et sans engagement la documentation scolaire complète ALPHA. Envoyez donc ce bon à notre adresse ci-dessus !

Nom de l'instituteur _____

Ecole _____

Rue _____

No postal / localité _____

divers

Le Centre d'information de la SPG devient celui des instituteurs

Notre Centre a dix ans. Tout d'abord Centre d'information de l'UIG, puis de la SPG, il ne figure plus dans les nouveaux statuts de cette dernière. C'est pourquoi il devient désormais et définitivement le

CENTRE D'INFORMATION DES INSTITUTEURS.

Pour lui, rien n'est changé. Il reste, comme par le passé, ouvert à ceux et celles qui désirent y travailler ou discuter, chaque lundi dès 17 heures.

Géré par une équipe d'instituteurs pour des instituteurs, il n'a pas d'autre ambition que de les aider dans leur enseignement par une information pratique, sous plusieurs formes :

1. Publication de recueils à l'usage des enseignants.
2. Séries de fiches facilitant le travail individuel ou par groupes.
3. Exercices, textes, centres d'intérêts, etc.
4. Eventuellement, bulletin d'information.

Ces travaux directement utilisables, faits par des praticiens expérimentés, ne sont en principe pas réédités pour permettre un renouvellement indispensable de notre activité pédagogique.

En dix ans, nous avons ainsi diffusé 53 travaux dont 41 sont épuisés. Parmi nos clients, nombreux sont les collègues des cantons romands.

L'équipe du Centre comprend trois responsables (fondateurs) : G. Gallay, animateur, C. Goy, trésorier, E. Fiorina, secrétaire, des dessinateurs talentueux, des collaboratrices et collaborateurs fidèles ou occasionnels.

A l'occasion de ce 10^e anniversaire, nous venons de sortir trois nouveaux travaux :

I. Fiches de français pour la 1^{re} P. tirées de l'intéressant travail de fin de stage de M^{mes} Nobs et Sculier. Ces 116 feuillets A5, pour la plupart illustrés, peuvent être utilisés individuellement ou collectivement au cours de leçons de langage, lecture et vocabulaire. **Prix : 8 francs.**

II. Fiches de français pour la 2^e P (7-8 ans). Au nombre de 147 A5, elles font suite aux précédentes et ont fait aussi l'objet d'un travail de fin d'études de M^{me} Sculier. **Prix : 10 francs.**

III. Géographie de la Suisse pour la 5^e (et 6^e éventuellement). Il s'agit de 67 feuillets A4 divisés en deux parties :

- a) Fiches-guides pour les élèves, leur permettant — en groupes, individuellement ou collectivement — de **chercher** et **découvrir** ce qu'ils **peuvent** savoir, en utilisant intelligemment leur manuel et leur carte scolaires, dont la richesse documentaire mérite une exploitation méthodique.
- b) Fiches-documents pour le maître, complément indispensable des précédentes, par les renseignements précis, significatifs et actuels qu'elles fournissent.

Toutes comprennent des schémas, croquis ou dessins, ainsi que trois questions fondamentales, dont les réponses se trouvent précisément dans notre manuel-atlas romand Rebeaud I, d'une part, sur la fiche du maître d'autre part, avec les justifications nécessaires, parfois inédites.

Le contenu de ce travail, expérimenté dans une classe rurale (4^e-6^e), est divisé en quatre parties :

1. Survol de la Suisse (18 fr., 90 schémas et croquis).
2. Le Jura et le Plateau (21 fr., 140 schémas et croquis).
3. Préalpes et Alpes (16 fr., 130 schémas et croquis).

4. La Suisse telle qu'elle est (12 fr., 60 schémas et croquis).
Auteur : E. Fiorina **Prix : 9 francs.**

TABLEAU DES PUBLICATIONS EN VENTE

Titres	Degrés	Nombre de fiches	Format	Prix Fr.
Français				
Exercices (EF1)	1 ^{re} P.	116	A5	8.—
Exercices (EF2)	2 ^e	147	A5	10.—
Grammaire (GF5)	5 ^e	62	A4	9.—
Dictées Delez (DD6)	6 ^e	30	A5	5.—
Calcul				
Corrigé manuel (CM5)	5 ^e	160	A5	9.—
Corrigé manuel (CM6)	6 ^e	133	A5	6.—
Math. moderne et signaux routiers (MMS)	Maître	23	A4	5.—
Géographie				
Textes sur Genève (TG4)	4 ^e	36	A5	2.—
Fiches sur la Suisse (GS5)	5 ^e (6 ^e)	71	A5×2	9.—
Divers				
Les Esquimaux (CIE)	2E-2P	35	A4	3.50
(centre d'intérêt)				
Crayonnage (exerc.) (CR)	2E-2P	32	A4	6.—
Bricolage (Act. dir.) (BR)	4 ^e -6 ^e	14	A4	4.—
Matériel pour confection de fiches				
Enveloppes transparentes				
Cellux (E5)		100	A5	6.—
(E6)		100	A6	5.—
(EB)		100	cartes à broder	5.50
Cartons (1 mm.) (C5)		100	A5	4.—
(C6)		100	A6	2.—

ATTENTION !

Toutes les commandes sont faites par versement au **nouveau CCP** :

Centre d'information des instituteurs, Genève
N° 12 - 151 55

Préciser au dos du coupon ce que vous désirez exactement, par les abréviations et le prix unitaire ci-dessus, s'il vous plaît.

N.-B. — Les livraisons sont faites dès l'encaissement.

Adresse du Centre :

G. Gallay, Ferme Dufour, **1214 Vernier**

E. F.

Station de Torgon

pour les

vacances scolaires

Groupes désirant pratiquer le ski.

Nous avons des dortoirs disponibles.

Bâtiment pour 150 personnes avec grandes salles pour réfectoires, salles de jeux, dortoirs de 6 à 12 places, douches, chauffage central, possibilité de faire la cuisine (gaz et électricité).

Pour tous renseignements s'adresser à :

HOTEL DE TORGON, Torgon VS.
Tél. (025) 7 45 71.



Grands
et petits,
ils roulent
tous sur

ALLEGRO

Maison spécialisée en équipement scolaire

Tableaux en verre

Tableaux blancs

Tableaux magnétiques

Tableaux spéciaux

Affichage

Porte-cartes

Ecrans

Classes enfantines

Mobilier scolaire



S. A.

Lausanne

Exposition permanente

Rue du Bugnon 18

Tél. (021) 23 75 71 et 23 75 72



5, RUE HALDIMAND
1000 LAUSANNE 17

TÉL. 021 / 23 55 77

Satisfait au mieux :

Instituteurs — Etudiants — Ecoliers

Deux assurances
de bonne compagnie



Mutuelle
Vaudoise
Accidents

Vaudoise
Vie

La Mutuelle Vaudoise Accidents
a passé des contrats de faveur
avec la Société pédagogique
vaudoise, l'Union du corps ensei-
gnant secondaire genevois et
l'Union des instituteurs genevois

Rabais sur
les assurances accidents